RCS : MACON
Code greffe : 7106

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00327
Numéro SIREN : 484 195 938
Nom ou dénomination : ABOTECH

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/001837

Copie certifiée conforme
à l'original

1. BILAN – ACTIF

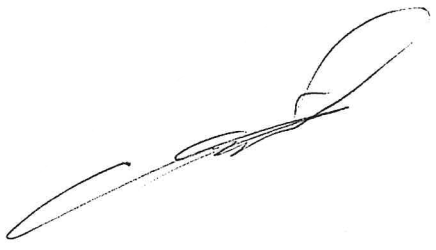
DGFiP N° 2050-SD 2023
cerfa
N° 15949 * 04
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : ABOTECH - SIREN : 484195938

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12 — Néant ☐

				Brut		Amortissements, provisions	Exercice N clos le 30/09/2023 Net
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB		AC		
		Frais de développement	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	46 182	AG	29 923	16 259
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		autres immos incorporelles	AJ	9 590	AK	9 590	0
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM		
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	507 087	AS	460 605	46 481
		Autres immos corporelles	AT	82 142	AU	57 220	24 922
		Immos en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	Immobilisations financières (2)	Participations evaluées selon méthode équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	153	BE		153
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières	BH	1 903	BI		1 903
		Total (II)	BJ	647 057	BK	557 338	89 719
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	45 181	BM		45 181
		En cours de production de biens	BN	84 962	BO		84 962
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes sur commandes	BV	5 208	BW		5 208
	Créances	Clients et comptes rattachés (3)	BX	457 365	BY	78 281	379 084
		Autres créances (3)	BZ	712 302	CA		712 302
		Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
	Divers	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	99 284	CG		99 284
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)	CH	16 028	CI		16 028
		Total (III)	CJ	1 420 330	CK	78 281	1 342 049
		Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif (VI)	CN				
		Total général (I à VI)	CO	2 067 387	1A	635 619	1 431 768

(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP	0	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks			créances	



2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise | ABOTECH - SIREN : 484195938 | Néant ☐

					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		230 000)	DA	230 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	23 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	)	DF	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	)	DG	660 011
	Report à nouveau			DH	-187 894
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	52 615
	Subventions d'investissement			DJ	16 617
	Provisions réglementées			DK	
	TOTAL (I)			DL	794 349
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	151 778
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	)	DV	103
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	24 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	368 754
	Dettes fiscales et sociales			DY	92 784
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	637 419
	Ecarts de conversion passif **TOTAL (V)**			ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 431 768

Renvois				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	637 177
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	797

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier	5 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	1 à 30 ans
Outillage	1 à 30 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Indemnité de départ à la retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements

correspondants n'ont pas été constatés sous forme de provision.

ABOTECH

Société par Actions Simplifiée au capital de 230.000 euros

Siège Social : 231 Route de la Tramblyronne – ZA Pari Gagné

71520 – TRAMBLY

484 195 938 RCS MACON

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023 ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 23 FEVRIER 2024

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2023, s'élevant à (+) 52.615,41 €, en totalité au compte de Report à Nouveau.

Par ailleurs, l'Associée Unique décide de prélever sur le poste « Autres réserves » la somme de 524.732 € à titre de distribution de dividendes.

Le dividende à répartir est fixé à 1.049,46 € par action. Il sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme,
Le 23 Février 2024,
Le Président.

